

## LE PASS-FONCIER®

Permet aux Primo-accédants aux revenus modestes de devenir propriétaires en finançant leur projet en deux temps : la construction puis l'achat du terrain en différé après le remboursement du prêt de la construction. Le PASS-FONCIER® permet au futur accédant de réduire ses mensualités, en bénéficiant d'une aide financière de collectivités locales 3 000 à 5 000 € selon les zones d'habitation et d'une avance par une structure du Groupe SOLENDI, de tout ou partie du prix du terrain, comprise entre 30 000 et 50 000 € suivant les zones, après accord par SOLENDI du dossier PASS FONCIER®

## LA SAISIE EN LIGNE:

avec la référence de votre Entreprise :

**DARTY** : 216 106

## LE CONSEIL EN FINANCEMENT

Par l'intermédiaire notamment de notre filiale PROJIMMO CONSEIL\* nos conseillers **aident, guident, orientent gratuitement tous les salariés vers un financement optimal de leur projet immobilier.**

Pour toute étude contactez directement :

**Sandrine Barbat au 02.41.48. 31.34**

\*Partenaire :PROJIMMO CONSEIL – SARL au capital de 80 000 € - RCS BOBIGNY 391969094 – Siège social 122 boulevard Victor Hugo – 93400 SAINT OUEN « Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent »

## SANS ATTENDRE, CONTACTEZ :

**Laëtitia Chauvin au 02.41.48.12.13**

**ou Jennifer Blain au 02.41.48.99.99**

PASS FONCIER®, AIDE MOBILI-PASS® AVANCE LOCA-PASS®, GARANTIE LOCA-PASS®, CIL-PASS . assistance® sont des marques déposées pour le 1%logement dont Solendi est un acteur majeur

## LE SERVICE CIL-PASS assistance®

Assistance des salariés en difficulté, locataires ou propriétaires, pour des problèmes liés au logement, accédants en situation de déséquilibre financier.

**Prestation gratuite et confidentielle.**

Ecoute, compréhension, évaluation de la situation et mise en œuvre de solutions avec des partenaires.

## L'AIDE MOBILI-PASS®

A l'occasion de votre mutation professionnelle ou de votre nouvelle embauche, si l'éloignement entre votre ancienne et nouvelle résidence principale est supérieur à 70 Km SOLENDI **vous rembourse certains frais** (recherche du logement, frais d'agence, etc) **dans la limite d'une enveloppe maximum de 3 200 € en subvention, après accord de l'employeur.**

## RACHAT DE PRETS !

**Possibilité de rachat de crédits**

Par l'intermédiaire de notre filiale PROJIMMO CONSEIL

**Sandrine Barbat au 02.41.48. 31.34**

**PRESTATION GRATUITE ET CONFIDENTIELLE**

\*Partenaire :PROJIMMO CONSEIL – SARL au capital de 80 000 € - RCS BOBIGNY 391969094 – Siège social 122 boulevard Victor Hugo – 93400 SAINT OUEN « Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent »

## L'AVANCE LOCA-PASS® et LA GARANTIE LOCA-PASS®

pour les futurs locataires, SOLENDI **finance gratuitement** votre dépôt de garantie dans la limite de 2.300 € et se porte garant vis à vis du Bailleur, du paiement du loyer et des charges locatives dans la limite de 18 mensualités durant les 3 premières années du bail.

## LA GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (G R L)

La GRL est un outil pour favoriser l'accès au logement locatif et le maintien dans les lieux.

La GRL vise à aider les locataires du parc privé conventionné, qu'ils soient titulaires de CDI,CDD, travailleurs à temps partiel, demandeurs d'emploi, étudiants boursiers d'Etat, jeunes de moins de 30 ans en recherche ou situation d'emploi, etc...

La GRL interviendra à tout moment pendant toute la durée du bail pour indemniser les propriétaires bailleurs dès le premier impayé du locataire, dans la limite de 2.300 € mensuel net d'aide au logement La situation du locataire sera alors examinée pour l'aider à régulariser sa situation. Un suivi social sera mis en place pour les locataires les plus en difficulté.